

**Réunion du Conseil Municipal**  
**Du mardi 3 août 2021 à 18 h 30**

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 15  
Nombre de votants : 22  
Date de convocation : 28 juillet 2021

**PROCÈS VERBAL**  
**DES**  
**DÉLIBÉRATIONS**  
**du 3 août 2021**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-et-un, le trois août, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE, GOSSELIN, Mmes COURROS, ZELLER (a procuration pour Mme REBECHE), M. DARRIBEYROS (a procuration pour M. BRUEY), Mme THIEBLIN (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DAUBA, DELAS, MAULNY, FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL (a procuration pour Mme GARBAY), DEGOS (a procuration pour M. DUBOS), GARRIDO (a procuration pour M. LAMOTHE).

**Etaient excusés :** Mme REBECHE (a donné procuration à Mme ZELLER), M. BRUEY (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mmes CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), LAPORTE (a donné procuration à Mme THIEBLIN), GARBAY (a donné procuration à Mme HERDUAL), GORGES-LANDES, MM. LAMOTHE (a donné procuration à Mme GARRIDO), DUBOS (a donné procuration à Mme DEGOS).

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

« SEANCE E »

La séance est ouverte, il est 18 h 40.

M. le Maire indique qu'une caméra vient d'être installée pour suivre la séance du conseil ; beaucoup sont présents, mais les vacances font que certains ont donné des procurations.

M. le Maire donne alors la liste des procurations à savoir :

- Mme REBECHE adjointe au maire à Mme ZELLER adjointe au maire
- Mme LAPORTE conseillère municipale à Mme THIEBLIN conseillère déléguée
- M. DUBOS conseiller municipal à Mme DEGOS conseillère municipale
- Mme CHAPUIS conseillère déléguée à M. le Maire
- Mme GARBAY conseillère à Mme HERDUAL conseillère municipale
- M. LAMOTHE conseiller municipal à Mme GARRIDO conseillère municipale
- M. BRUEY conseiller municipal délégué à M. DARRIBEYROS conseiller délégué

M. Paul DARRIBEYROS est désigné comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance, n'appelant pas de remarques, il est adopté.

M. le Maire aborde l'ordre du jour :

.../...

**ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES**

Délibération n°1 : Commune de TARTAS – Commune de BEGAAR – convention de mise à disposition de personnel – ALSH

Délibération n°2 : Commune de TARTAS – Tableau des effectifs – Création de deux postes sur un dispositif « PEC » (parcours emploi compétence)

Délibération n°3 : Commune de TARTAS – Conseil Départemental des Landes – Pack XL jeunes

**TRAVAUX URBANISME ENVIRONNEMENT AGENDA 21**

Délibération n°4 : Commune de TARTAS – Projet voirie de contournement accès à la RD 41 – Autorisation de défrichage

Délibération n°5 : Commune de TARTAS – Agrandissement Route de RION – RD 41 entrée d'agglomération

Délibération n°6 : Commune de TARTAS – Agrandissement Route de CARCARES entrée d'agglomération

**EDUCATION ASSOCIATIONS SPORT JEUNESSE**

Information au conseil municipal « PEDT » commune de TARTAS – Septembre 2021 Août 2024

**QUESTIONS DIVERSES**

Délibération n°7 : Commune de TARTAS – Adhésion au service social du personnel du centre de gestion des Landes

Délibération n°8 : Commune de TARTAS – Adhésion au service remplacement du centre de gestion des Landes

**INFORMATION ET COMMUNICATION :**

*Décisions municipales CGCT prises entre deux conseils municipaux.*

**DETAIL des PROJETS**

**ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES**

**Délibération n°1 : Commune de TARTAS – Commune de BEGAAR – convention de mise à disposition de personnel – ALSH**

M. le Maire présente le projet :

Comme vous le savez, la Commune de TARTAS dispose d'un ALSH, qui à compter de la rentrée de septembre 2021 verra son activité impactée par le passage de la semaine à 4 jours. Les enfants de TARTAS mais aussi des communes voisines seront donc accueillis sur toute la journée du mercredi, et non seulement l'après-midi comme jusqu'à présent. Les effectifs seront donc en hausse.

Aussi, afin de respecter les taux d'encadrement, la commune de TARTAS en plus de ses effectifs, souhaite faire appel à un renfort en personnel, notamment de la commune de BEGAAR ; à ce titre, il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire à signer une convention de mise à disposition pour un agent de la commune de BEGAAR auprès de la commune de TARTAS, pour le temps d'activité nécessaire du mercredi. Cette mise à disposition sera remboursée au temps passé, par la commune de TARTAS.

.../...

Mme DEGOS, demande si les enfants arriveront pour les repas ? et qu'en sera-t-il pour les enfants des autres communes ?

M. le Maire indique que les personnels présents assureront la prestation pour les enfants présents, avec une limite de 75 places tous les mercredis ; l'organisation du service EASA répondra aux attentes du fonctionnement de l'ALSH, dans le respect du taux d'encadrement.

**Vote à l'unanimité.**

**Délibération n°2 : Commune de TARTAS – Tableau des effectifs – Création de deux postes sur un dispositif « PEC » (parcours emploi compétence)**

M. le Maire présente le projet :

Un agent du service EASA, sur des missions polyvalentes (entretien, restauration, périscolaires) a souhaité mettre un terme à son contrat, suite à l'obtention d'un poste dans le privé.

Un agent du service animation a souhaité quitter les services municipaux, pour un rapprochement familial hors région et un nouveau parcours professionnel.

Aussi, il est proposé à notre assemblée de procéder au recrutement de deux nouveaux agents sur des dispositifs « PEC », et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents. Les temps de travail seront à temps plein, permettant ainsi au service EASA de répondre aux différents besoins du service (nettoyage entretien des locaux, fonctionnement de l'ALSH / Espace ados, Activités périscolaires, ...).

Mme DEGOS s'interroge sur le non-fonctionnement de l'espace ados depuis le début de l'été ?

M. le Maire indique qu'il y avait très peu d'enfants inscrits, et de plus la crise sanitaire et la législation concernant les jeunes de 12 à 17 ans ne permettaient pas de fonctionner. Donc, la réglementation ayant évolué, l'espace ados fonctionnera, et dans tous les cas la collectivité a les effectifs en personnels pour fonctionner et ce dès la mi-août.

Mme GARRIDO demande à quelle quotité de temps vont être recrutés ces agents (les emplois aidés, PEC, sont à temps partiel, 20h00, mais les postes libérés sont à temps complet, 35h00). M. le Maire précise que les deux emplois seront à temps plein.

M. le Maire précise que si l'emploi peut devenir pérenne, il le sera ; la commune de TARTAS s'inscrit dans une démarche pour bien faire fonctionner l'espace ados ; l'objectif est de faire fonctionner cet espace ados, même si à une certaine époque, un débat avait eu lieu sur la pertinence de cet espace.

**Vote à l'unanimité.**

**Délibération n°3 : Commune de TARTAS – Conseil Départemental des Landes – Pack XL jeunes**

M. le Maire présente le projet :

Par courrier en date du 8 juillet 2021, le Conseil Départemental des Landes propose aux communes de signer la convention de partenariat PACK XL Jeunes, intégrant des mesures proposées aux jeunes landais de 11 à 30 ans.

Ce pack comprend une participation financière à la souscription d'une complémentaire santé par les étudiants boursiers, un chèque « sport » pour les élèves de 6<sup>ième</sup>, ainsi qu'un dispositif « parcours d'engagement » visant à favoriser « les parcours citoyens et solidaires » des jeunes landais. On trouve notamment les initiatives de jeunes engagés dans une démarche citoyenne et une aide pour l'inscription ou le passage de l'examen du permis de conduire, et/ou la formation des animateurs socio-culturels (BAFA/BAFD).

.../...

Aussi, la commune disposant d'un dispositif pour l'aide au permis, le département propose de conventionner dans l'instruction des dossiers.

Il est proposé à notre assemblée :

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de la convention avec le Conseil départemental des Landes et de tous documents liés au PACK XL Jeunes.

De transmettre la délibération du CCAS de la commune qui précise les conditions d'éligibilité au dispositif Bourse au permis, instauré à TARTAS.

Mme DEGOS indique que le département demande 40h de bénévolat, tandis que la commune demande 35h.

M. le Maire indique que les dispositifs sont intéressants, rappelle que la commune a été novatrice. M. le Maire fait rappel qu'il avait évoqué cette initiative devant le Président EMMANUELLI.

Mme DEGOS indique que le dispositif fonctionne très bien, le permis de conduire étant nécessaire dans un département rural et étendu comme le nôtre.

**Vote à l'unanimité.**

### **TRAVAUX URBANISME ENVIRONNEMENT AGENDA 21**

#### **Délibération n°4 : Commune de TARTAS – Projet voirie de contournement accès à la RD 41 – Autorisation de défrichement**

M. le Maire présente le projet :

M. le Maire indique que la commune vient de faire le choix de continuer la voie de contournement.

Comme vous le savez, au budget primitif de la commune pour 2021, ont été prévus les crédits pour le projet de continuité de la voirie de contournement de la Plaine des Sports, pour accès à la RD 41.

Cette voie préconisée dans les études du CAUE au début du mandat 2008-2014, va permettre à la fois de sécuriser le trafic pour les quartiers de PELLETRIN / PEILLIC, mais aussi de faciliter les accès pour les manifestations se déroulant tant sur la Plaine des sports que sur le site d'OUS PINS ou du district de football, très sollicités.

Sur les dernières années, un premier tronçon a été réalisé avec la communauté de communes ; il s'agit aujourd'hui de terminer cette opération. Pour cela, il convient de présenter une demande d'autorisation de défrichement avant travaux, auprès des services de la DDTM.

Les parcelles concernées sont : AE 005 sur la commune de TARTAS pour 2 100 m<sup>2</sup>, AE 007 pour 4 544 m<sup>2</sup> sur la commune de TARTAS, et C 0170 sur la commune de BEGAAR (propriété de la commune de TARTAS) pour 300 m<sup>2</sup>.

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

- D'autoriser M. le Maire à présenter cette demande auprès des services de la DDTM
- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.
- De préciser que les crédits sont prévus au budget de la commune.

**Vote à l'unanimité.**

#### **Délibération n°5 : Commune de TARTAS – Agrandissement Route de RION – RD 41 entrée d'agglomération - CLSPD**

M. le Maire présente le projet :

Dans le cadre de la réalisation de la voirie de contournement de la Plaine des sports avec accès sur la RD 41, la commune de BEGAAR et la commune de TARTAS viennent de s'entendre pour la mise en agglomération du « quartier neuf » pour la commune de TARTAS, et du « quartier minoterie » pour la commune de BEGAAR.

.../...

Il est porté à connaissance des membres du conseil municipal, que M. le Maire de BEGAAR et M. le Maire de TARTAS vont prendre respectivement un arrêté de modification de la limite de l'agglomération sur la RD 41.

Il est précisé que les services de l'Unité Territoriale Départementale ont été saisis pour avis, et ont rendu avis favorable en date du 15 juillet 2021.

**Vote à l'unanimité.**

**Délibération n°6 : Commune de TARTAS – Agrandissement Route de CARCARES entrée d'agglomération - CLSPD**

M. le Maire présente le projet :

Dans le cadre de l'axe de travail n°1 « Sécurité routière sur la commune et Limitation de la vitesse », les services techniques ont travaillé à la sécurisation de l'entrée de ville, route de CARCARES. Il est proposé de déplacer la limite d'agglomération en direction de CARCARES au-delà des dernières habitations (environ 50 mètres sur la voie existante).

Il est porté à connaissance des membres du conseil municipal, que M. le Maire de TARTAS va prendre un arrêté de modification de la limite de l'agglomération sur la voie communale.

Après une question de Mme GARRIDO (qui demande ce qu'implique l'augmentation des limites d'agglomération en terme d'aménagement pour les riverains, tels que des trottoirs par exemple...), il est procédé au vote.

**Vote à l'unanimité.**

**Délibération n°7 : Commune de TARTAS – Adhésion au service social du personnel du centre de gestion des Landes**

M. le Maire expose à l'assemblée que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes propose aux collectivités et établissements publics landais la signature d'une convention de mise à disposition d'un travailleur social au profit de leurs personnels.

Les missions du service social au sein des collectivités et établissements publics landais sont l'insertion et l'adaptation des agents au monde du travail. Les domaines d'intervention concernent notamment la santé, la vie familiale, le logement, le budget, l'accès aux droits ...

Le service social oriente et accompagne les agents sur les dispositifs d'aide adaptés aux difficultés sociales, économiques, psychologiques ou encore de santé qu'ils peuvent être amenés à rencontrer.

L'adhésion à ce service est totalement gratuite pour l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics landais affiliés obligatoires ou volontaires au Centre de gestion des Landes ou adhérents au « socle commun ».

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un travailleur social du Centre de gestion des Landes pour la période 2021-2024, au profit des agents de la collectivité.

**Vote à l'unanimité.**

.../...

## **Délibération n° 8 : Commune de TARTAS – Adhésion au service remplacement du centre de gestion des Landes**

M. le Maire présente le projet :

Afin de renouveler l'adhésion au service remplacement du CDG des Landes de la commune de TARTAS,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire ;

Aussi, il est proposé à notre assemblée

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion au service remplacement du Centre de gestion des Landes

**Vote à l'unanimité.**

Information sur le PEDT :

M. le Maire indique que Mme REBECHE en donnera plus ample information.

M. le Maire indique que tous les PEDT ont été renouvelés, celui de TARTAS a été labellisé, on s'en félicite pour le service EASA.

Cela va dégager des financements, avec des exigences sur ce que l'on doit aux enfants. « Dans ce PEDT il y a un programme pédagogique fort ».

Mme DEGOS ajoute que le PEDT n'a pas été présenté en commission Education.

S'agissant de la communication sur les décisions, M. le Maire indique qu'il n'en a pas pris depuis la dernière séance.

A une question de Mme DEGOS, sur le terrain route de RION confié à l'EPFL par délibération en 2016, M. le Maire indique que deux acquéreurs se sont manifestés, et l'EPFL est d'accord pour la partie administrative.

D'ailleurs ce dossier s'inscrit aussi dans le périmètre revu de l'entrée d'agglomération.

M. le Maire souhaite une bonne soirée, invite à aller au MPP ; puis félicite ceux qui ont travaillé aux jeudis d'été, Mme COURROS, M. MAULNY et M. GOSSELIN.

Mme PARTOUCHE demande pourquoi le PASS est mis en place.

M. le Maire indique qu'il ne s'agit que de reprendre la réglementation nationale sur le pass sanitaire, qui prévoit que la jauge des événements de plein air nécessitant la mise en place de ce dispositif a été ramenée de 1000 à 50 participants.

La séance se termine il est 19h20.